



9/ Le Kyrie eleison, vestige litanique

L'état exact de l'avant-messe romaine au II^e siècle est connu de la science liturgique actuelle. Grâce à deux courts extraits de la première Apologie pour les chrétiens écrite par un martyr, saint Justin († 165). Le rituel débutait par trois lectures – texte de l'Ancien Testament, péripopes du Nouveau Testament et de l'Évangile – suivies des commentaires et de l'enseignement du célébrant. Ensuite, précise saint Justin, « nous nous levons tous ensemble et nous faisons des prières ». A la fin de celles-ci, les fidèles échangeant le baiser de paix et les oblats sont apportés à l'autel.

Les auteurs ont décrypté très aisément le terme de « prières » : c'était la très célèbre *Oratio fidelium* que la réforme liturgique de 1969 a tenté, fort maladroitement d'ailleurs, de restaurer sous le vocable de « prière universelle ». Or, cette *Oratio fidelium* primordiale contient en germe les développements qui conduiront, d'une part, à l'apparition du *Kyrie eleison*, en tant qu'institution liturgique dans la messe actuelle, d'autre part, à l'élaboration définitive du Canon romain, tel qu'on le connaît aujourd'hui.

Depuis la plus haute antiquité chrétienne, la « prière des fidèles », immuablement placée avant l'offrande du pain et du vin, conserve partout un visage fondamental identique : elle compte une série d'intentions orantes fixées par le Magistère. On y prie pour l'Église, le Pape, les évêques et les autres clercs ordonnés; pour l'empereur, les catéchumènes, les malades, les voyageurs, les prisonniers, les hérétiques, les schismatiques, les Juifs et les païens. Par contre, les formes institutionnelles sont différentes mais elles obéissent, sur un plan général, à deux lignes directrices. L'Orient fait de l'*Oratio fidelium* une « litanie » dont les versets sont psalmodiés par un diacre. A chacun de ceux-ci, les fidèles répondent : *Kyrie eleison* et l'oraison conclusive du célébrant, appelée parfois *collecta*, rassemble les vœux ainsi exprimés par les fidèles. Cette forme litanique a été adoptée à Milan et dans les Gaules passées à la foi chrétienne grâce à l'apostolat d'évangélistes orientaux. Elle traversera les mers et on la retrouvera même en Irlande.

La forme opposée est romaine, connue seulement au terme de son élaboration au V^e siècle : ce sont les *Orationes sollemnes* maintenues encore aujourd'hui le Vendredi Saint, lors de la fonction liturgique de l'après-midi. Elles comportent neuf oraisons aux intentions diverses imposées par l'Église. Chacune de ces oraisons est précédée d'un invitoire du prêtre précisant l'intention de prière. Entre l'invitoire et l'*oratio*, le diacre intervient pour demander à tous de s'agenouiller (*flectamus genua*) afin de laisser à chacun un court instant de prière individuelle. Le sous-diacre prescrit ensuite de se relever (*levate*) pour entendre l'oraison qui se conclut sur l'*Amen* de tous.

Ici, point de trace du *Kyrie eleison* que, pourtant, Rome

connaît et pratique par ailleurs. Autre observation, la fonction diaconale est réduite et la prééminence du *sacerdos* au contraire accentuée. Rome a donc pris quelque distance avec la coutume orientale sous l'effet d'une évolution qui accorde un primat croissant au prêtre. Les auteurs ont en général parfaitement analysé l'état définitif de l'institution romaine au V^e siècle et même décelé son cheminement liturgique antérieur : il apparaît clairement qu'à la fin du IV^e siècle, un remaniement liturgique a engendré les oraisons qui se sont ainsi surajoutées à des invitatoires de date bien plus ancienne (III^e siècle). La régression de la fonction diaconale a été parallèle et son importance passée rejoignait celle de l'Orient chrétien.

Dom Capelle (1) observe que la dernière allusion faite aux *orationes sollemnes* date du règne du pape Félix III (483-492). Le pape Gélase I^{er}, grand réformateur de la liturgie, lui succède (492-496). Apparaît, au cours de son règne, une institution litanique placée au début de la messe, avant les lectures, comportant 18 versets avec pour répons des fidèles : *Kyrie eleison* ou équivalentement, *Domine exaudi et miserere*. Une « *collecta* » conclut l'ensemble : c'est la *Deprecatio Gelasii*. Le bilinguisme gréco-latin réapparaît donc dans la liturgie romaine. Mais il semble bien qu'une préférence ait alors été accordée à l'incise supplicatoire grecque au sein des populations chrétiennes. La Règle de saint Benoît évoque encore la « *supplicatio litanica id est Kyrie eleison* ». Et le 2^e concile de Vaison-la-Romaine (529), sous la présidence de saint Césaire, évêque d'Arles, prescrit d'introduire dans toute la liturgie « l'usage si saint » de ce répons grec.

La pratique de la *Deprecatio Gelasii* a seulement pénétré les provinces romaines orientales et italiennes. Elle ne semble pas avoir obtenu le succès escompté auprès des fidèles, ce qui transparait dans les célèbres précisions apportées par Grégoire le Grand à l'évêque Jean de Syracuse étonné des incursions grecques dans la liturgie romaine : 1) A Rome le *Kyrie eleison* est alterné entre le clergé et le peuple alors qu'il est chanté par tout le monde chez les Grecs. 2) L'invocation *Christe eleison* est aussi usitée, ce que les Grecs ne font pas. 3) « Aux messes férielles, nous ne chantons pas les autres choses (alia, c'est-à-dire les versets de la *Deprecatio*) qu'on chante habituellement mais seulement *Kyrie* et *Christe* afin de nous absorber un peu plus longtemps dans ces cris de supplication. » L'invocation *Christe* est certainement un apport du pape Grégoire mais il est clair que la *deprecatio* de Gélase a glissé vers la désuétude. N'en subsiste qu'une « kyrielle ». Par contre le schéma actuel de l'avant-messe est désormais fixé : introit, kyriale, collecte, lectures. La religion romaine n'a plus qu'à lui ajouter sa solennité.

(à suivre) ●

(1) Dom Capelle, *Travaux liturgiques de doctrine et d'histoire*, tome II, p.117 et sq. Centre liturgique de Louvain, 1962.

*Vice-président d'Una Voce.